

Titre de séjour non renouvelé

Par **aphrodite**, le **30/05/2014** à **20:25**

Bonjour, je viens vous raconter l'histoire de ma colocataire qui m'inquiète bcp, elle est venue en france en 2011 apres avoir été accepté en licence 1 langues étrangères appliquées suite a des problèmes elle a fini par redoubler 2 fois , la 3eme année suite a des problèmes financiers cette fois ci elle na pas pu payer les frais d'inscriptions et donc elle n'a pas refait la demande du titre de sejour , a votre avis qu'est ce qu'elle devrait faire? est ce qu'il y a une chance qu'elle puisse trouver une inscription pour l'année prochaine et régulariser sa situation ?? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Themis333**, le **30/05/2014** à **20:51**

Le renouvellement dépend de plusieurs conditions (progression dans vos études, ressources...). Vous devez demander le renouvellement de votre carte de séjour ou de votre droit au séjour à la préfecture de votre domicile.